



Vous êtes un jeune en formation ou un salarié en mobilité ?

Nous proposons la garantie Visale et une aide de 1000 euros pour déménager.

Vous êtes salarié et vos revenus ont diminué pendant la crise ?

Nous proposons une aide de 150 euros pendant deux mois pour faire face à vos dépenses de logement.

Vos frais de chauffage pèsent sur votre budget familial ?

Nous proposons une aide jusqu'à 20 000 euros pour faire des travaux de rénovation énergétique.

Vous êtes à la retraite et vous souhaitez vivre dans un habitat adapté ?

Nous proposons jusqu'à 5 000 euros pour adapter votre salle de bains et nous finançons la modernisation d'Ehpad.

Et pour tous ceux qui ont besoin d'un logement à loyer abordable plus proche de leur emploi, nous finançons la construction de nouveaux logements, sur tous les territoires.

Avec 1 million de logements sociaux et intermédiaires, Action Logement est le premier bailleur de France. Dans le cadre du Plan d'Investissement Volontaire, les partenaires sociaux d'Action Logement s'engagent avec l'État, pour qu'à chaque étape de la vie, le logement ne soit plus un frein à l'emploi.

AGIR POUR LE LOGEMENT

[Voir conditions sur actionlogement.fr](https://www.actionlogement.fr)

Aides soumises à conditions et plafonds de ressources, sous réserve de validation de votre dossier.

ActionLogement 
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE